

LE BUDGET

EXPOSÉ ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Finances) propose :

Que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, ces années-ci, la tâche qui incombe au ministre des Finances de préparer l'exposé budgétaire de la nation n'est guère enviable. N'eût-il même à tenir compte que des considérations d'ordre domestique, les difficultés seraient déjà assez considérables en un pays qui recherche la reprise économique, après une longue dépression. Mais, de nos jours, les questions d'intérêt domestique s'aggravent énormément du désordre et de la confusion du monde extérieur; les "plans les mieux mûris" de l'Etat et des hommes d'affaires peuvent subir à tout instant des bouleversements dus à des événements dramatiques dont le théâtre est loin de nous ou à des bouleversements imprévisibles dans l'orientation des affaires internationales. Nous constituons une partie organique d'un monde en effervescence et apparemment en démençe. Le contre-coup des événements qui s'y passent se fait sentir chez nous de façon anormale en raison de la transmission instantanée des nouvelles et des rumeurs par le moyen de la radio, du télégraphe et du téléphone.

Comme celle qui la précédée, mais dans une mesure plus notable encore, l'année qui fera l'objet de mon exposé ne s'est pas départie d'une atmosphère intensément dramatique et tendue. Les crises internationales se sont suivies de près. L'agression pure et simple a été cause d'une sinistre série de tragédies et a bouleversé à diverses reprises la carte de l'Europe. Des hommes d'Etat ont proclamé à la face de l'univers que la force brutale constitue la seule doctrine directrice des relations entre les nations. De grandes puissances ont engagé leur parole, pour y manquer avant même, pour ainsi dire, que l'encre eût séché au bas des accords. Tous les petits pays d'Europe ont vécu dans la crainte perpétuelle à l'égard de leur sécurité. Partout, l'on a accéléré avec frénésie le rythme de la production industrielle en vue de fabriquer les engins de mort. L'autarcie économique a gagné de nouvelles contrées et le commerce entre les nations, qui devrait constituer une sorte de coopération, a dégénéré en une guerre économique. L'esprit tendu, le public accorde une attention de plus en plus grande aux affaires diplomatiques et militaires et s'intéresse de moins en moins à la tâche normale de l'existence. Bien qu'il y ait eu parfois détente, ces intermèdes n'ont pas assez duré et les crises intermittentes ne perdent pas leur gravité.

Forcément, ce retour à la barbarie économique et politique a jeté sur la vie économique une ombre opaque qui a nui à la reprise, non seulement en Europe, mais aussi sur notre continent. La reprise s'est montrée parfois, pour disparaître bientôt, emportée par une nouvelle vague de crainte et d'incertitude. La confiance et le courage sont essentiels au bon fonctionnement d'un régime économique fondé sur la liberté individuelle et l'entreprise particulière. Il est difficile d'implanter ces deux sentiments dans le monde, à l'heure actuelle; du moins, le Canada peut-il, plus que la plupart des autres pays, espérer en leur apparition et leur croissance.

Notre année financière s'ouvrait, en avril dernier, au cours d'une régression économique qui se faisait sentir chez la plupart des grandes puissances. Très grave aux Etats-Unis, elle ne manquait pas d'importance non plus en Grande-Bretagne, et bien peu de régions y ont échappé. Bien que prononcé, le recul des affaires n'a été que de courte durée et la reprise quasi générale s'annonçait nettement dès l'automne. Le Canada a été l'un des premiers pays du monde à noter un retour sensible à l'activité industrielle et cette reprise s'est accomplie en des circonstances plus naturelles que dans la plupart des autres pays. Sans doute les niveaux de production et de revenus en Europe sont-ils dus largement à l'allure toujours accélérée du réarmement. Sur notre continent, la dépense en vue de la défense nationale n'a encore joué qu'un rôle minime dans la vie économique. Aussi, le commerce et l'emploi de la main-d'œuvre chez nous ne dépendent-ils pas encore en grande mesure de cette impulsion artificielle.

L'économie canadienne a fait preuve, à un degré remarquable, de vigueur et de pouvoir de rétablissement en face des pressions extérieures que je viens de noter. Nous sommes entrés dans la dernière année financière encore sous le coût de la récolte désastreusement déficitaire de 1937, ainsi que du recul exceptionnel qui s'est produit aux Etats-Unis et de l'incertitude consécutive à l'annexion de l'Autriche. Cependant, notre rétablissement antérieur avait été sain et notre industrie et notre commerce n'avaient pas été désavantagés par d'excessives accumulations de stocks, par une grandiose expansion de nos moyens de production, ni par d'excessives augmentations de salaires dans nos fabriques de marchandises durables ou nos industries d'exportation. Nos marchés de valeurs mobilières n'avaient pas, non plus, été poussés à des niveaux gonflés par une utilisation démesurée de crédit. Pour ces raisons et d'autres, notre situation intérieure était fondamentalement saine et le recul fut enrayé avant qu'il ne prit d'importantes proportions.

Le cours de notre activité économique durant l'année se reflète dans notre indice le plus significatif, celui du volume matériel des affaires, lequel englobe notre activité dans la production manufacturière, l'exploitation minière, l'exploitation forestière, le bâtiment et le négoce. Du point culminant de 127.9, atteint en novembre 1937, cet indice est tombé à un minimum de 106.7 en février 1938, pour s'établir à un niveau quelque peu plus élevé durant le printemps et l'été et ensuite remonter, pendant la première partie de l'automne et se fixer à 123.4 en novembre 1938. L'indice préliminaire de mars 1939 s'établit à 113.1, soit 4 p. 100 de plus que celui du même mois de l'année précédente. D'autres indices d'ordre général révèlent une situation à peu près semblable. D'après les évaluations préliminaires, le revenu national s'établit pour 1938 à environ \$4,460,000,000, soit à peu près 7½ p. 100 au-dessous du chiffre de 1937.

La régression mondiale n'a pas atteint toutes nos industries principales au même degré. Mais, comme je dépose un document séparé indiquant plus méthodiquement les tendances récentes, je me contenterai, dans le présent exposé, de toucher à certains aspects tendant à éclairer quelques points que je veux faire ressortir.

Il est rassurant de noter qu'en dépit des mauvaises conditions météorologiques et de la récente série extraordinaire de crises internationales, l'activité commerciale a conservé une partie des gains qu'elle a réalisés l'automne dernier et que certaines indications précises permettent d'envisager une accentuation de la reprise pendant le printemps et l'été.

La précipitation actuelle crée déjà, en général, d'excellentes conditions pour la récolte de 1939 sur les Prairies et le marché des bestiaux s'est amélioré ces derniers mois. Au cours du premier trimestre de l'année, la construction a été de 6 p. 100 et le bâtiment de 92 p. 100 en augmentation sur la période correspondante de 1938, et la situation actuelle permet de prévoir une autre amélioration sensible dans la construction d'habitations. Notre plus importante région forestière, la Colombie-Britannique, a bénéficié d'une température plus clémente et d'une plus forte demande étrangère. Au cours du premier trimestre de 1939, le commerce du bois accuse une augmentation de 60 p. 100 sur le trimestre correspondant de 1938. La situation dans l'industrie forestière n'a pas été aussi bonne dans nos régions du centre et de l'est, mais on a pu réduire les stocks accumulés. L'industrie manufacturière va bénéficier du relèvement économique signalé dans d'autres domaines ainsi que des dépenses plus considérables effec-

tuées au chef de la défense, tant au Canada qu'en Grande-Bretagne. Finalement, l'industrie minière paraît appelée à poursuivre son essor remarquable. Les travaux d'exploration et d'exploitation se poursuivent, à une allure un peu moins vive, il est vrai, mais sur une étendue plus considérable que jamais, et le parachèvement de nouvelles usines, la remise en exploitation de mines abandonnées et la découverte de nouveaux gisements ont porté la production minière à un point culminant dans son histoire. D'autres faits intéressants à noter sont l'essor rapide de l'industrie pétrolière albertaine, et la découverte d'un important gisement de minerai de fer de haute teneur signalé dans le nord-ouest ontarien.

Les changements notés dans la prospérité de nos diverses industries reflètent surtout, non pas une situation domestique modifiée, mais une demande amoindrie et des prix fêchissants sur les marchés étrangers, fruits de la dépression universelle. C'est une conséquence inévitable de notre dépendance du commerce mondial mais, ainsi que je le disais l'an dernier, nous nous en tirons à bien meilleur compte que si nous adoptions de force notre industrie tout entière à une économie purement domestique, qui nous vaudrait un abaissement du niveau d'existence et d'autres privations. Une telle transformation est hors de question pour une population de onze millions d'âmes disséminées sur un si vaste territoire aussi richement doté des matières premières essentielles à l'industrie mondiale.

Au cours de l'année civile 1938, le Canada a conservé son rang de quatrième pays exportateur de l'univers et enlevé au Japon celui de cinquième nation de l'univers au point de vue du commerce extérieur global. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1939 nos exportations totales de marchandises, l'or exclus, ont atteint une valeur globale de \$841,600,000, soit 15.1 p. 100 de moins qu'au cours de l'année financière précédente. Cependant, nos exportations nettes d'or non monnayé sont passées à \$167,500,000, soit une augmentation de 13.4 p. 100. Durant la même période, la valeur des importations totales de marchandises s'est élevée à \$658,200,000, ce qui est une diminution de 17.6 p. 100. Cela signifie une balance des exportations, ou de commerce favorable, soi-disant, de pas moins de \$350,900,000, à rapprocher d'une balance de \$339,800,000 durant l'année précédente.

Le fêchissement des ventes sur nos deux plus importants marchés, ceux des Etats-Unis et du Royaume-Uni, où la tendance générale à la baisse se fit le plus péniblement sentir, correspond presque exactement à la contraction de nos exportations, l'or excepté.

Les exportations aux autres pays du commonwealth britannique n'ont fléchi que de \$5,-200,000 et que de 6 p. 100 à destination de tous les autres pays. Notre accord commercial avec les Etats-Unis fait déjà sentir ses bienfaisants effets et nos exportations en ce pays, à l'exclusion de l'or, durant le premier trimestre de 1939, révèle une augmentation de près de 16 p. 100 sur l'ensemble de la même période en 1938. Cette augmentation aux Etats-Unis de l'importance des produits canadiens, exprimée en dollars, dépassant en valeur celle des importations de toute autre provenance en ce pays, est un hommage significatif rendu à l'importance de notre accord. Les prévisions commerciales aux Etats-Unis et dans le Royaume-Uni, pour l'année financière courante, nous donnent heureusement les meilleurs motifs d'espérer une expansion marquée de la vente de nos produits d'exportation sur ces deux grands marchés. En Grande-Bretagne on constate depuis quelques mois une amélioration des affaires qui devrait aller s'accroissant sous l'effet d'un programme de réarmement plus intense, car ce pays possède une réserve considérable de ressources inutilisées. L'incertitude des quelques derniers mois a retardé aux Etats-Unis l'effet de la reprise manifestée l'automne dernier, mais même les menaces de guerre en Europe s'avéreront insuffisantes à comprimer l'essor des puissantes forces économiques qui militent en faveur d'un redressement sur notre continent. Si l'on pouvait seulement faire disparaître toute crainte de conflit, on libérerait enfin des forces économiques et sociales longtemps comprimées qui, je crois, auraient tôt fait de transformer de nouveau l'économie mondiale en une vibrante et puissante machine assurant une prospérité et un bonheur nouveaux à toutes les nations.

L'énorme excédent d'exportation du Canada démontre la solidité de sa situation au point de vue des règlements internationaux. Au compte des marchandises seulement, le solde créditeur pour l'année civile 1938 a atteint \$171,200,000, à quoi on devrait ajouter la somme nette de nos exportations d'or qui s'élève à \$160,500,000. Notre commerce touristique a quelque peu souffert de la diminution des ressources de nos visiteurs, mais les dépenses nettes faites au Canada par les touristes s'établissent quand même à l'imposant total de 149 millions de dollars. Nos soldes créditeurs au chapitre des marchandises, de l'or et du tourisme nous ont permis de contre-balancer nos soldes débiteurs au titre de l'intérêt et des dividendes, des frais de transport et d'autres services divers, ce qui nous a valu au compte courant un appréciable solde créditeur de 185 millions de

dollars. Comme par le passé, ce surplus fut employé au rapatriement des titres canadiens et au règlement d'autres obligations canadiennes payables à l'étranger. On ne tient pas compte, généralement, du fait que ces opérations ont permis au Canada d'établir un excédent net d'exportation de capitaux de plus de 900 millions de dollars au cours des cinq dernières années. Il faut y voir à la fois un hommage à notre solidité financière elle-même et une preuve que nous pourrions mieux soutenir toute autre bourse financière. Le continent européen exporte chez nous d'immenses capitaux depuis quelques mois, et cette affluence, qui semble se continuer, indique que les portefeuilleistes européens ont confiance dans la sécurité et le caractère lucratif de leurs placements chez nous. Ces fonds, dans la mesure où ils représentent de "l'argent en fuite" et qu'ils risquent de nous être enlevés du jour au lendemain, peuvent créer de nouveaux problèmes, mais dans la mesure où ils tendent à s'établir ou s'établiront en permanence au Canada, ils sont les bienvenus. Dans la grande majorité des cas, heureusement, ils nous arrivent accompagnés d'un excellent esprit d'initiative qui transformera les anciennes industries et en fera naître de nouvelles.

Les taux de l'intérêt demeurent très raisonnables. Nos obligations de premier ordre ont suivi la tendance à la hausse de New-York plutôt que la tendance à la baisse de Londres. Le rendement des valeurs fédérales à longue échéance est depuis quelque temps le plus bas de nos annales, à l'exception d'une courte période de 1936; il est encore inférieur à celui des titres correspondants de la plupart des autres pays, sauf dans le cas de quelques-unes des grandes puissances créancières, où la comparaison nous est très favorable. Au cours de l'année, maintes municipalités ont sensiblement raffermi leur crédit, ce dont nous nous réjouissons grandement. Les banques ont continué d'accroître leurs réserves, leurs dépôts, leurs prêts et leurs placements; au terme de mars, les dépôts bancaires au Canada représentaient 2,485 millions de dollars, soit une augmentation de 22.2 p. 100 sur mars 1935, année qui a précédé l'institution de la Banque du Canada, et de 8.8 p. 100 sur mars 1929, année de cime.

Les régressions, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et ailleurs, ont, comme de coutume, avili les prix des denrées et semé le désordre dans les relations de ces prix. En mars dernier, l'indice de nos prix de gros s'établissait à 73.2, contre une moyenne de 78.6 pour 1938. Comme lors des dépressions économiques précédentes de 1921 à 1930, les prix ont surtout fléchi pour les denrées alimentaires et

la matière brute. Le prix des métaux s'est raffermi après la baisse du printemps dernier, mais celui des produits agricoles s'est avéré très inférieur sur les marchés mondiaux. Cette infériorité des prix agricoles est l'effet de causes multiples, dont voici les principales: la contraction des importations chez les pays visant à l'autarcie plus complète, et la nature trop rigide de la production agricole dans les grands pays exportateurs. La crise agricole nous éprouve toujours, et se manifeste chaque fois que fléchit la demande mondiale de produits de la ferme.

Ai-je besoin de vous signaler, monsieur l'Orateur, que les conditions générales influant sur l'agriculture de tous les pays atteignent surtout le blé, qui fut si longtemps le principal levier du commerce international. C'est à cause de cela et de la nécessité pour le Canada d'exporter, outre son blé, des viandes, bestiaux, produits laitiers et fruits, que les agriculteurs canadiens subissent toute la force du choc qu'entraîne toute régression mondiale.

L'agriculture est en quelque sorte impuissante contre ces bourrasques qui passent sur les nations. D'autres producteurs peuvent contracter leur rendement et souvent faire chômer leurs ouvriers en les confiant aux services d'assistance de l'Etat, alors qu'un ralentissement de la production empêche les prix de s'effondrer et les profits de se volatiliser. Nos cultivateurs peuvent difficilement avoir recours à ces méthodes, surtout les producteurs de blé de l'Ouest qui, après plusieurs années de récoltes déficitaires, ne sauraient, sans aide, lutter contre ce problème d'ordre international. L'agriculture peut et devrait, avec le temps, s'adapter aux situations nouvelles issues des remaniements internationaux, mais cette adaptation suivra un cours aussi long que lent. Laisser entre temps l'agriculture dans le marasme aurait des répercussions fâcheuses sur l'ensemble de notre économie. Il incombe donc à chacun, dans son propre intérêt, de ne rien négliger pour améliorer la position économique de l'agriculture. C'est à ce prix seulement que toutes les industries et toutes les parties du Canada pourront jouir d'un maximum de prospérité, sans compter que c'est là le seul moyen de préserver et de raffermir l'unité nationale.

Voilà pourquoi le prix minimum de 80 cents le boisseau a été garanti, l'an dernier, sur la récolte de blé de l'Ouest. Cette garantie pourra coûter à la trésorerie fédérale une somme considérable, mais lorsqu'elle fut donnée, presque tous, y compris les chefs de l'industrie et de la finance de l'Est canadien, reconurent qu'elle était justifiée par la chute rapide du prix mondial du blé, de même que par les besoins économiques du pays en

[L'hon. M. Dunning.]

général. L'expérience a montré que le mécanisme d'assistance n'était pas sans défaut, mais les lois du pays ne prévoyaient pas d'autre méthode au moment où la crise s'est déclarée.

Depuis plusieurs années, je ne cesse de dire que la meilleure manière d'aider l'agriculture consiste à aider le cultivateur à se tirer d'affaire. C'est ce à quoi s'exerce le Gouvernement au moyen de son programme de rétablissement agricole des Prairies, de ses différentes mesures visant à favoriser la vente collective et de ses efforts soutenus en vue d'améliorer la qualité des produits agricoles destinés aux marchés mondiaux. Dans le projet de loi que nous entendons déposer pour pourvoir à la fondation d'une banque centrale hypothécaire, nous nous efforçons de réaliser deux choses, d'abord dans l'intérêt de l'agriculture, mais aussi à l'avantage des propriétaires urbains de maisons. En premier lieu, nous nous attaquons au problème immédiat des dettes excessives et écrasantes, en assurant un règlement des hypothèques existantes sur une base équitable, de nature à donner un nouvel espoir aux débiteurs. En second lieu, nous nous efforçons de résoudre un problème de plus longue portée en encourageant la réorganisation de la structure financière créée en vue d'assurer du crédit hypothécaire à long terme. Nous espérons ainsi établir le crédit hypothécaire sur une nouvelle base non seulement plus forte, mais aussi plus souple, plus économique et plus équitable. Enfin, ce qui n'est pas la moins importante des choses, nous avons fait et nous continuerons à faire tous nos efforts pour assurer à nos produits agricoles un accès plus avantageux aux grands marchés d'exportation de l'univers.

En aidant aujourd'hui l'agriculture, nous voulons qu'il résulte de cette assistance une industrie d'un meilleur rendement, plus prospère et plus vigoureuse. Nous voulons par là accélérer, et non retarder le développement et l'expansion de l'économie canadienne dans son ensemble. Il est essentiel que notre économie se développe et grandisse. Nous avons constaté au cours des dix-huit derniers mois que le Canada possède un sain régime économique capable de résister aux assauts de la nature comme aux secousses de l'extérieur. Nous avons démontré notre force et notre stabilité. Mais ne laissons pas la stabilité dégénérer en inertie. Si nous ne pouvons plus compter sur de grandes possibilités d'expansion spatiale en reculant les limites de la colonisation ou par une augmentation rapide de population, nous devons nous développer en profondeur par l'amélioration de notre outillage national, en faisant de notre pays un pays meilleur plutôt qu'un pays plus vaste. Aux frontières du domaine de

la science, de l'invention et de la technologie, les perspectives d'expansion sont plus grandes qu'elles ne l'ont jamais été à nos frontières géographiques.

L'étendue du chômage encore existant fait voir la nécessité d'une expansion ainsi que les moyens de la réaliser. Sans prendre le temps d'analyser les statistiques relatives au chômage, je tiens à exprimer ma conviction que le nombre actuel des sans-travail désireux et capables d'occuper un emploi avec ou sans nouvelle formation professionnelle n'est pas tellement élevé qu'une économie canadienne en voie d'expansion ne puisse les résorber.

Toutefois, en vue de donner plus d'ampleur à la production, à l'emploi et aux revenus, nous devons créer de plus forts capitaux et provoquer une plus vive allure des placements particuliers. Il faut que quelqu'un convertisse en dépenses de premier établissement une plus forte proportion des épargnes de la population, sans quoi notre revenu national déclinera de nouveau. Jetez un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire moderne de notre pays ou d'autres et vous constaterez que la prospérité n'a marché de pair qu'avec l'expansion économique, que lorsque les gens s'occupaient de créer de nouvelles entreprises essentielles. Durant la première décennie prospère de notre siècle nous travaillions au développement de notre outillage fondamental, à la construction de villes, de voies ferrées, de ports, d'élevateurs, d'usines. Au cours de notre période de prospérité d'après guerre, de 1925 à 1930, nous avons entrepris la construction de maisons, de fabriques, de centrales électriques, de routes et d'automobiles. Depuis lors, les placements dans des entreprises durables ont languï. Ils ont repris un peu plus d'activité en 1936 et 1937, surtout dans l'industrie minière et ils se sont maintenus pendant une bonne partie de 1938, après quoi il y a eu quelque régression. Mais les placements sont toujours bien inférieurs au niveau nécessaire à la pleine utilisation de notre augmentation de main-d'œuvre disponible et de nos autres ressources accrues. Leur entière reprise est le besoin qui se fait aujourd'hui le plus sentir.

Le présent Gouvernement a travaillé de toutes ses forces à restaurer la création du capital privé. C'était le but principal de notre politique de monnaie facile. Cette politique a réussi à produire un abaissement sensible des taux d'intérêt, tant pour les remboursements à long terme que pour ceux de courte échéance. La réduction des taux d'intérêt pour les échéances à long terme a permis la réalisation de plusieurs projets qui seraient autrement restés improductifs. Cette réduction

a été suivie de plusieurs améliorations à des installations permanentes et à des outillages et, en permettant de faire des épargnes grâce à l'amortissement, elle a consolidé l'armature financière de plusieurs industries, les mettant ainsi en mesure d'effectuer une expansion opportune. Elle a substantiellement réduit pour les gouvernements le fardeau de l'intérêt et produit un abaissement graduel du taux de l'intérêt sur les placements hypothécaires, facteur auquel on peut attribuer en partie la reprise récente de la construction de maisons.

Des critiques ont prétendu que cette politique de monnaie facile n'a pas été poussée assez loin et dans cette enceinte même, il y a quelques jours, nous avons entendu l'affirmation renversante que notre politique monétaire était une politique de déflation ou du moins qu'elle en produisait les effets. On constatera combien cette assertion était absurde même à l'examen le plus superficiel des faits. Le volume des dépôts en banque est peut-être le meilleur indice isolé des effets de la politique monétaire, et les Etats-Unis, l'Australie, le Royaume-Uni et la Suède sont assurément des pays que l'on nous cite d'ordinaire en exemple pour s'être servis de la politique monétaire comme d'un instrument efficace de rétablissement économique. Examinons les faits. Si l'on compare l'année 1938 à l'année de crise 1932, le volume moyen des dépôts en banque s'est accru de 15 p. 100 en Suède, de 16 p. 100 en Australie, de 22 p. 100 aux Etats-Unis et de 23 p. 100 dans le Royaume-Uni, alors qu'au Canada l'accroissement était un peu supérieur à 25 p. 100.

Je crois sincèrement que la politique monétaire canadienne de ces dernières années a été sagement conçue et que nos fonctionnaires des finances l'ont appliquée avec une grande habileté. Bien plus, je suis persuadé qu'une politique d'expansion économique plus rapide aurait été ou futile ou positivement dangereuse.

Le programme que l'on a suivi a été préparé de manière à ce que l'expansion du crédit et du numéraire soit aussi rapide que les besoins du public l'exigent, mais pas rapide au point de créer une expansion spéculative et malsaine qui aboutirait inévitablement à une crise grave. Comme je l'ai souvent déclaré, il a pour objet de comprimer au minimum possible le niveau du chômage en portant au maximum possible le niveau de la productivité susceptible d'être maintenu pendant une certaine période. Je le répète, pour atteindre ce but, on a eu recours à une politique monétaire et on y a recours constamment tout en ne dépassant pas les bornes imposées par la prudence.

Nous avons cherché à faire servir la politique monétaire le plus possible au recouvre-

ment économique, mais nous nous sommes toujours rendu compte qu'un programme monétaire seul ne suffirait pas à résoudre nos problèmes vu la situation mondiale, — que c'est un tonique et non pas une panacée. Dans des conditions favorables, une bonne politique monétaire peut stimuler la reprise des affaires, peut aider considérablement à atteindre la fin désirée tout comme un mauvais programme monétaire retardera certainement tout progrès. C'est pour cette raison que nous avons adopté plusieurs mesures en dehors du domaine monétaire; je vous en ai déjà signalé quelques-unes. Toutefois, en ce moment je vous entretiens tout particulièrement des efforts que nous avons faits en vue de stimuler la création du capital privé. Ce que nous avons accompli de plus important dans ce domaine c'est peut-être l'adoption d'une série de mesures pour ramener l'activité dans l'industrie de la construction à un état un peu plus normal, car cette dernière avait souffert plus que toute autre industrie des effets pernicieux de la crise. Les honorables membres sont bien au courant de ce vaste programme et je ne m'arrêterai que brièvement aux résultats atteints jusqu'à présent.

D'après le plan de réfection des maisons, qui facilite les réparations, les agrandissements et les améliorations aux maisons existantes par une méthode simple et peu coûteuse, l'État avait, le 31 mars de l'année courante, accordé une garantie limitée dans le cas de 65,690 emprunts, représentant une somme de \$26,228,621. Il est évident que cela ne représente pas le volume total des travaux de réfection entrepris comme conséquence du programme adopté par le Gouvernement. Comme preuve de l'excellence d'un programme de prêts adaptés aux besoins et aux revenus des petits emprunteurs, les honorables membres apprendront avec intérêt qu'à cette date du 31 mars, les pertes que nous avons subies du fait de ces prêts ne s'élèvent qu'à \$19,037, ou à moins de 1/13 de 1 p. 100 du montant des prêts consentis. Le chiffre minime de cette perte ressort davantage lorsqu'on constate que plus de 50 p. 100 du montant que ces prêts représentent a été remboursé, à la date du 31 mars.

Aux termes de la Partie 1 de la Loi nationale sur le logement on a élaboré un plan qui permet à une famille canadienne de financer la construction d'une maison au moyen d'une hypothèque à long terme représentant 80 ou 90 p. 100 de la valeur et portant intérêt à 5 p. 100, et comportant un versement mensuel lequel comprend les frais d'intérêt, le remboursement du capital et les impôts. Le montant de ces versements est à peu près celui d'un loyer ordinaire et souvent lui est même inférieur. Une famille peut ainsi devenir propriétaire absolue de sa maison au bout

[L'hon. M. Dunning.]

de vingt ans. Au 31 mars, on avait financé 8,014 logements familiaux en vertu de ce plan au moyen de prêts représentant la somme de \$30,628,894. Pendant la période de huit mois durant laquelle la loi modifiée a été pleinement en vigueur, la valeur totale des prêts approuvés a dépassé de 83 p. 100 celle des prêts effectués pendant la période correspondante de l'année précédente. J'ai tout lieu de croire, d'après les indications déjà constatées, que les prêts que nous consentirons en vertu de cette loi pendant l'année 1939 représenteront une somme dépassant de plusieurs fois celle de l'an dernier.

Il me semble, cependant, que l'on pourrait et que l'on devrait faire beaucoup mieux encore. La construction d'un nombre exceptionnellement restreint de logements depuis quelques années a fait naître un besoin urgent de logements nouveaux surtout pour les personnes à revenu modique ou moyen. Aussi bien, est-ce dans ce genre de logements, à mon sens, que s'offre pour nous la plus belle occasion de créer des capitaux. Il me semble, cependant, que nous avons besoin d'un nouveau mobile, d'un nouveau stimulant pour nous inciter à retirer tous les avantages que comporte cette mesure. Par le passé, c'est le spéculateur qui a inspiré et mis en train presque toutes les entreprises de construction de logements. Ce type d'entrepreneur a souvent donné lieu à de sévères critiques parce que, dans bien des cas, la qualité et le coût du logement achevé laissaient beaucoup à désirer. Mais il a, cependant, rendu de réels services dans notre pays où la plupart des gens n'ont pas encore appris à vouloir acheter une nouvelle maison d'après des plans et des devis. Cette industrie du bâtiment fondée sur la spéculation a souffert considérablement des effets de la crise et l'on peut dire qu'aujourd'hui un nombre relativement restreint de constructeurs ont des ressources suffisantes pour fournir les services requis. L'activité ne reprendra dans l'industrie du bâtiment que lorsque ce genre d'entreprise aura connu un regain de vie ou aura été remplacé par un autre. Pour ma part, je crois que nous avons grandement besoin d'un groupe de sociétés de construction ou de mise en valeur du genre des sociétés immobilières qui ont contribué à assurer la vague de prospérité de l'industrie du bâtiment en Angleterre.

J'ai fait allusion dernièrement aux moyens généraux qu'offre maintenant la Partie II de la Loi nationale sur le logement en vue de la construction de logements à loyer modique pour les familles jouissant d'un faible revenu, logements dont le loyer est même inférieur à un loyer économique. Aucun prêt n'a été effectué jusqu'ici en vertu de cette

Partie de la Loi. Dans plusieurs villes, cependant, on a préparé des plans qui donneront d'ici quelques mois, je l'espère, d'excellents résultats. La Commission nationale de placement est d'avis que ce genre d'habitations à loyer modique offre au gouvernement la plus belle occasion possible d'accorder de l'aide qui constituerait un stimulant direct et décisif pour l'industrie du bâtiment. Notre loi comprend en substance les propositions de cette Commission; mais pour obtenir tous les résultats immédiats qu'elle comporte et pour assurer les avantages qu'elle offre à la société nous avons besoin de la collaboration, non seulement des autorités municipales et provinciales, mais aussi de citoyens dévoués au bien public qui consacreront leur temps, leurs talents d'hommes d'affaires et certains capitaux à l'organisation et à la direction de sociétés de logements à dividende limité.

Ajoutons que, pour que tous ces plans produisent de meilleurs résultats, nous avons pris, l'an dernier, le moyen énergique d'abolir complètement la taxe de vente de 8 p. 100 sur les matériaux qui servent à la construction des maisons. Je sais que cette initiative a été l'une des principales raisons de l'accélération de la construction des logements depuis quelques mois. Je doute fort, cependant, que les diverses branches de l'industrie du bâtiment aient jusqu'ici retiré tous les avantages des offres alléchantes de vente que constitue la réduction du coût de construction rendue possible par cette importante mesure.

Pour compléter le record, je ferai allusion à une autre mesure adoptée pour stimuler l'industrie de la construction et soulager le chômage, savoir la loi pour favoriser les améliorations municipales. Durant les huit mois que cette loi a été appliquée, 46 prêts au montant de \$3,582,667 ont été approuvés. Cinq demandes se chiffrent à \$442,731 sont pendantes. J'ai raison de savoir qu'à part leur contribution au soulagement des chômeurs ces prêts ont été un véritable bienfait pour les nombreuses municipalités qui ont pu par ce seul moyen financer des améliorations dont elles avaient grand besoin touchant des entreprises productrices sans ajouter de nouveaux fardeaux sur les épaules des contribuables.

Les honorables députés conviendront, je crois, que cette série de mesures, qui ont déjà permis d'affecter 65 millions de dollars à des travaux nouveaux, représentent un programme considérable et puissant de nature à stimuler la création du capital par l'intermédiaire de l'industrie de la construction. Nous avons, d'une manière semblable, essayé d'encourager une nouvelle création du capital dans d'autres industries. Les mesures énergiques que nous avons prises dans le but d'ouvrir et d'accroître les marchés d'exporta-

tion pour les produits canadiens ont visé à mettre nos industries essentielles sur une base rémunératrice qui leur permettrait de se développer et d'attirer de nouveaux capitaux. Nous avons également encouragé les placements dans de nouvelles mines en les exemptant de l'impôt sur le revenu des compagnies durant les trois premières années d'exploitation, en consacrant des fonds à des études géologiques, et en aidant à la construction de routes dans les nouvelles régions minières. Le 18 février 1939, 75 nouvelles mines jouissant ou devant jouir probablement de l'exemption de l'impôt avaient été mises en exploitation; les dépenses préliminaires nécessaires pour mettre ces mines en état de production étaient évaluées à 44 millions de dollars, dont plus de 14 millions avaient été affectés aux salaires. Le rendement global de ces mines, à la date du 31 mars dernier, était estimé à plus de 54 millions, avec une dépense probable de près de 13 millions pour les fournitures, et de plus de 21 millions pour les gages et les salaires. Je ne prétends pas, naturellement, que cette exemption de taxe soit entièrement responsable de l'exploitation de toutes ces mines, mais les chiffres énormes mentionnés touchant les dépenses préliminaires, la création de nouvelles richesses, de salaires et d'emplois, nous montrent ce que l'on peut espérer de ce nouveau programme.

Nous connaissons bien, naturellement, les arguments invoqués pour amorcer la reprise des affaires durant la dépression, et nous avons dû augmenter de beaucoup les dépenses de l'Etat pour parer à l'insuffisance des placements particuliers. Mais nous n'avons jamais cru que les dépenses publiques pouvaient être substituées aux entreprises privées. Nous avons compris que ces dépenses ne pouvaient être qu'un soulagement et non un remède, à moins de placer toutes les affaires entre les mains du Gouvernement. Rares sont les Canadiens, je crois, qui sont prêts à sacrifier le régime actuel basé sur la liberté et l'initiative individuelle en faveur d'un système autocratique de l'Etat. En vertu du présent régime, les dépenses de l'Etat n'amélioreront probablement pas la situation, si même elles ne l'empirent pas, lorsqu'elles seront retirées. Si ces dépenses étaient poussées trop loin, elles pourraient saper la confiance dans la situation financière du pays et en diminuant l'embauchage dans les industries particulières créer plus de chômage qu'elles n'en font disparaître en créant de nouveaux emplois. Néanmoins, un Gouvernement ne peut rester inactif et laisser subsister les conséquences ruineuses de la dépression à cause de la reprise trop lente des placements particuliers. Par les temps que nous traversons, si la population en général et l'industrie en particulier ne veu-

lent pas dépenser d'argent, le Gouvernement doit le faire. Il ne s'agit pas d'une question de choix mais de pure nécessité au point de vue social. L'autre moyen consisterait à alourdir le fardeau de l'assistance et ajouterait aux dangers provenant des forces de déflation. Voilà le raisonnement sur lequel est fondé l'accroissement de nos dépenses spéciales que nous vous avons déjà proposées dans le budget supplémentaire. Les prévisions budgétaires sont basées, autant que faire se peut, sur des entreprises d'une nature productive et rentable, des entreprises qui visent à préserver ou à développer nos ressources. Quoique ces entreprises, nous l'espérons, accroîtront les recettes publiques et développeront les richesses du pays au bout d'un certain temps elles n'en comportent pas moins des dépenses, à l'heure actuelle. Nous n'osons pas, nous ne voulons pas restreindre nos dépenses tant que les industries et la population du Canada en général ne dépenseront pas plus libéralement. Du moment que les placements particuliers se développeront, nous constaterons que non seulement le Gouvernement n'aura plus besoin de déboursier d'aussi fortes sommes, mais le chiffre de nos recettes augmentera tellement qu'il sera possible de diminuer la dette et d'abaisser les impôts.

On entend beaucoup parler du besoin de direction qui se fait sentir et les hommes publics ont été en butte à de nombreuses critiques à cet égard. Je serais le dernier à refuser de reconnaître la limite de nos propres moyens d'action de même que les erreurs que les Gouvernements, tout comme d'autres, ont commises par le passé; personne n'accueillerait avec plus de plaisir que moi le développement d'un esprit civique éclairé et vigilant qui étudierait constamment les problèmes publics, aviserait les hommes politiques et les tiendrait en alerte. Cependant, je parle en toute sincérité et sans la moindre intention de critiquer ceux qui nous attaquent, lorsque je dis que c'est dans le domaine du placement particulier que la direction et le courage sont le plus nécessaires au Canada, à l'heure actuelle. Un grand nombre d'hommes d'affaires et de finance ont employé toutes leurs ressources afin d'améliorer les méthodes de fabrication, d'agrandir leurs usines et augmenter le nombre des emplois ou établir de nouvelles industries. Les efforts que ces hommes d'affaires ont tentés, quelque désolants qu'ils aient été parfois, ont mon admiration la plus sincère. Cependant, ils n'ont pas été assez nombreux. En général, il y a lieu d'être désappointé, je l'avoue, du manque de vision dont les dirigeants dans le monde des affaires ont fait preuve en ces dernières années, si l'on établit la comparaison avec l'enthousiasme déployé par la gé-

nération des hommes d'affaires qui ont construit nos chemins de fer, ouvert l'Ouest à la colonisation et, dans une courte période d'années, transformé le Canada en l'un des plus puissants pays industriels du monde entier. On peut faire valoir que nous traversons une époque tourmentée et qu'il faut y penser deux fois avant de risquer ses capitaux et ses efforts dans de nouvelles entreprises. Les hommes d'affaires se rendent compte des cycles du commerce et des risques plutôt que des avantages de la concurrence. Il m'arrive parfois de songer que nos gens d'affaires portent trop d'attention aux risques auxquels les entreprises industrielles doivent faire face dans les autres pays, mais qui ont moins de signification ici, au Canada. En tout cas, les risques ont toujours existé et les hommes d'affaires les ont surmontés. Nous n'arriverons à rien si les gens qui ont des fonds à placer consacrent le gros de leurs efforts, non pas à chercher de bonnes occasions de placement, mais à tenter de prévoir les fluctuations, de peu de durée, du marché des valeurs en obligations. Ce genre de spéculation ne saurait servir aucune fin utile au point de vue social.

On se plaît à répéter que le fardeau de la dette publique et des impôts constitue le principal obstacle à la reprise des affaires dans notre pays. Je ne le crois pas. Il n'en serait assurément pas ainsi sans les affirmations inconsidérées mais sans doute bien intentionnées que lancent certaines gens qui devraient montrer plus de jugement, car ces propos n'ont pour effet que de faire naître des craintes parmi les hommes d'affaires à l'égard de la dette et des impôts.

Il peut sembler curieux que je préconise apparemment une forte dette et des impôts élevés étant donné que l'une des grandes ambitions de ma vie publique a été d'alléger autant que possible le fardeau de dettes et d'impôts que doivent supporter les contribuables. Toutefois, je me vois forcé de mettre les choses au point lorsque j'entends des gens aussi bien intentionnés que moi lancer des propos irréfléchis qui ne peuvent que nuire aux affaires et contraindre ainsi les gouvernements à faire des choses entraînant inévitablement un accroissement des impôts et de la dette publique. Ceux qui tiennent de tels propos ne se rendent pas compte que l'époque du *laissez faire* et du système de malheur aux vaincus est à jamais disparue. Dans le monde moderne, il faut que les gouvernements s'efforcent de soulager la misère et de prévenir toute déflation exagérée et, de façon générale, les dépenses faites par l'Etat dans les pays démocratiques devront probablement être d'autant plus fortes que l'entreprise privée aura négligé d'accomplir tout son devoir.

La dette publique par tête n'est pas aussi élevée chez nous qu'elle l'est en Angleterre, en Australie ou en Nouvelle-Zélande; au contraire, la dette de ces pays est de 15 à 25 p. 100 plus élevée que la nôtre. Bien que la dette fondée de notre dominion se soit considérablement accrue depuis 1930, les intérêts annuels qu'elle comporte, compte tenu des obligations exemptes d'impôt, sont moins élevés qu'ils ne l'ont jamais été depuis la guerre. L'accroissement de la dette fédérale n'a donc pas entraîné la nécessité de majorer les impôts en vue du paiement des intérêts. Les conditions économiques ont rendu à bien dire inévitable l'accroissement de la dette, mais en maintenant soigneusement notre crédit et en améliorant notre organisation financière nous avons pu faire face à cette nécessité économique sans accroître le fardeau de la dette publique. Nos emprunts n'ont nullement nui aux placements privés car ils n'ont pas fait monter les taux d'intérêt au préjudice d'autres emprunteurs. Nos impôts sont élevés, mais nous n'enfouissons pas l'argent que nous en retirons ainsi que pourraient le faire croire les assertions de certaines gens. Nous le dépensons sans tarder, trop vite à mon gré—et le plus souvent nous en faisons profiter des gens qui le dépensent immédiatement eux aussi. En outre, une bonne partie de ces fonds sert à stabiliser l'armature économique du pays et à encourager la production plus rapide de nouvelle richesse. Je ne prétends naturellement pas qu'un gouvernement quelconque soit parfait ou que les dépenses de l'Etat aient toujours été judicieuses. Nous pouvons, comme les autres, nous tromper. Mais nous subissons l'influence de certains facteurs sociaux dont les hommes d'affaires n'ont relativement que bien peu à se préoccuper.

La crainte de la guerre en Europe ne doit pas paralyser le placement des capitaux au Canada. Ce n'est pas en se cachant qu'on évite les dangers de la guerre. Il peut arriver que la guerre bouleverse notre commerce pour un temps, mais le monde aura encore besoin de manger; il réclamera encore, peut-être en plus grandes quantités, notre papier, nos métaux et nos autres produits. La guerre entraîne le relèvement des taxes et des prix, mais on ne pourra éviter aucun de ces dangers en tenant les capitaux en réserve plutôt qu'en les plaçant dans des entreprises nouvelles. Je ne puis concevoir que des citoyens canadiens gardent leurs capitaux disponibles en vue de les expédier en pays étranger en cas de guerre. Une telle conduite serait stupide et lâche.

Les placements de capitaux dans notre pays ont été avantageux. Les états financiers publiés par 334 compagnies indiquent

qu'en 1938 leurs profits n'ont été que de 10 p. 100 moindres qu'en 1937 et qu'ils ont été de 7 ou 8 p. 100 au-dessus du niveau de 1936, année de la reprise des affaires. Les portefeuillistes étrangers ont manifesté d'une façon concluante leur foi en l'avenir de notre pays. Pourquoi nos propres portefeuillistes ne manifesteraient-ils pas la même confiance? La possibilité de nouveaux placements avantageux est loin d'être épuisée. J'ai déjà dit quelles occasions magnifiques se présentent du côté du logement. Ne pouvons-nous pas, dans d'autres domaines, comme par exemple dans l'industrie manufacturière, dans la distribution des marchandises, dans l'industrie du transport et dans les services d'utilité publique, adopter de nouvelles méthodes et moderniser notre outillage en vue de réduire les frais, d'abaisser les prix et d'élargir ainsi nos débouchés tant chez nous qu'à l'étranger? Ne pouvons-nous pas mettre en pratique de nouvelles idées surgies depuis quelques années dans d'autres pays, au lieu de les voir exploiter chez nous par des filiales de compagnies étrangères ou par des réfugiés munis de capitaux? Est-ce que nos propres compagnies ont bien exploré d'une façon complète le domaine des recherches qui s'est avéré si avantageux dans les industries du nickel et des produits chimiques? Avons-nous bien tout tenté pour façonner nos matières premières avant de les exporter? Avons-nous recherché toutes les occasions possibles de placement avantageux de nos capitaux dans de nouvelles industries, surtout dans les petites industries?

Voilà des questions d'une importance capitale pour l'avenir du Canada. J'avoue ne pas connaître de réponse à toutes ces questions, mais je suis convaincu que l'insuffisance de placements nouveaux dans l'industrie canadienne est un problème qui se pose encore plus à l'attention de nos têtes dirigeantes dans le domaine financier, industriel et scientifique qu'à celle du Parlement.

II

COMPTES PUBLICS, 1938-1939

Je vais maintenant parler, monsieur l'Orateur, des comptes du gouvernement pour l'année financière qui vient de se terminer. La méthode que nous inaugurons aujourd'hui m'évitera heureusement de vous importuner en vous lisant de longues et monotones statistiques sur toutes nos catégories de recettes et de dépenses, sur notre passif direct et indirect, sur nos placements productifs et sur toutes nos opérations financières de l'année écoulée. Il est évidemment nécessaire que la Chambre soit bien mise au courant de nos transactions financiè-

res; cependant, empruntant une méthode qui est en usage dans le Royaume-Uni et en Australie, j'ai exposé tous ces détails dans un livre blanc distinct que je consignerai au hansard à la fin de mon discours, si la Chambre me le permet. Ce livre blanc sera publié en annexe à l'exposé budgétaire, de sorte que tous pourront le consulter à loisir, ce qui m'évitera, en ce moment, la nécessité d'entrer dans les détails et me permettra de m'en tenir aux résultats obtenus au cours de l'année qui vient de s'écouler.

J'avais prévu, l'an dernier, que notre revenu global durant l'année 1938-1939 s'établirait à \$501,700,000. J'estime présentement que, une fois tous les comptes de l'année définitivement réglés, ce revenu s'élèvera à \$501,677,000, soit \$23,000 de moins que l'estimation soumise à la Chambre l'an dernier. Bien que ce total accuse une diminution de \$15,016,000, soit 2.9 p. 100, sur l'année précédente, il dépasse celui de n'importe quelle autre année de notre histoire.

Les perceptions de l'impôt sur le revenu, se chiffrant à \$142,025,000, constituent un nouveau record, elles dépassent de 18.0 p. 100 celles de 1937-1938. Tous les autres genres d'impôts accusent des diminutions, et particulièrement le chapitre de la taxe de vente qui reflète le fléchissement du chiffre général des affaires et aussi, naturellement l'exemption accordée aux principaux matériaux de construction. Les droits de douane furent également moins élevés que l'on ne s'y attendait, par suite de la contraction du volume de nos importations. Toutefois, nos revenus provenant d'autres sources que l'impôt, ont atteint le chiffre record de \$61,818,000.

Malheureusement, mon estimation budgétaire des dépenses totales de l'année écoulée s'est avérée moins exacte. Les maigres recettes du réseau ferroviaire de l'Etat, et les pertes que nous occasionnera la vente du blé par suite de l'abaissement des cours mondiaux, nous ont fait dépasser mon estimation de \$524,600,000.

La décomposition de nos dépenses totales en leurs chapitres principaux coutumiers, révèle que les dépenses ordinaires pour l'année financière 1938-1939 s'établissent présentement à environ \$416,372,000, soit une augmentation de \$1,480,000 seulement sur l'année précédente.

Les dépenses au compte du capital ont porté principalement sur le dragage du chenal maritime du St-Laurent et l'établissement de routes aériennes et d'aéroports; elles s'élèvent à \$4,687,000, soit à peu près le même montant que l'an dernier.

Les dépenses spéciales en vue d'atténuer le chômage et la crise agricole accusent une diminution d'environ 20 millions. Le total des dépenses de cette catégorie s'est établi à \$48,

583,000, dont les chapitres principaux furent \$17,025,000 versés aux provinces à titre de subventions d'appoint, \$5,790,000, montant de notre contribution aux entreprises conjointes du Dominion et des provinces, \$16,492,000 pour défrayer le coût des projets exclusivement fédéraux, et \$9,276,000 versés en secours directs ainsi que pour l'achat de provisions de bouche, d'aliments pour les bestiaux et de fourrage distribués dans les zones de sécheresse de l'Ouest canadien.

Les entreprises de l'Etat ont coûté \$58,967,000 en regard de \$44,833,000 l'année précédente, et le déficit dans le revenu net du chemin de fer National-Canadien au cours de l'année civile 1938, représente la majeure partie de ce montant. Ainsi que les honorables membres ont pu le constater par le rapport annuel des chemins de fer, lequel a été déposé en Chambre, ce déficit s'est élevé à \$54,314,000. L'augmentation de \$11,968,000 sur 1937, résulte d'une diminution considérable,—plus de 16 millions,—des recettes brutes d'exploitation, laquelle fut particulièrement sensible sur les lignes américaines du réseau et a reflété, d'une façon générale, la régression des affaires, ainsi que du relèvement des salaires des employés de chemins de fer, lequel a annulé en partie les économies que l'on avait pu effectuer relativement aux autres dépenses d'exploitation.

En 1938, les lignes aériennes Trans-Canada ont accusé un déficit d'exploitation de \$818,000, une fois réglés les intérêts sur le capital, et la dépréciation. La Canadian National (West Indies) Steamships Limited accuse, pour 1938, un surplus d'exploitation de \$276,000 (après paiement des intérêts courus sur les obligations détenues par le public mais sans tenir compte de la dépréciation et des intérêts sur les avances consenties par le Gouvernement). Ce surplus a été remis au Gouvernement en règlement partiel des intérêts.

Au cours de 1938, on a constaté une amélioration sensible en ce qui concerne l'exploitation des ports et autres installations administrées par le Conseil des ports nationaux. Les recettes d'exploitation, après paiement des intérêts dus au public mais sans tenir compte de la dépréciation et des intérêts dus au Gouvernement, se sont élevés à \$3,640,000, soit une augmentation de 33 p. 100 sur les chiffres correspondants de 1937. L'aide financière accordée par l'Etat pour couvrir les déficits d'exploitation, l'amortissement de certaines dettes et les immobilisations s'est élevée à \$3,441,000.

Enfin, d'autres déboursés de \$3,734,000 furent effectués au cours de 1938-1939, représentant surtout la dépréciation de divers éléments d'actif.

Les honorables membres qui ont suivi mes remarques le crayon à la main savent peut-être déjà pour en avoir fait le calcul que les dépenses aux cinq chapitres principaux, une fois additionnées, nous donnent un grand total de \$532,343,000. Ce chiffre est inférieur de \$2,065,000 à celui de 1937-1938, et si nous le comparons au revenu total estimatif de \$501,677,000, il semblerait que, pour l'année écoulée, le déficit global soit de \$30,666,000 en regard de mon estimation de 23 millions de dollars.

Etant donné la régression des affaires dans le monde entier, un tel résultat pour l'année écoulée eût été, à mon sens, encourageant. Cependant, il m'a semblé nécessaire d'aller plus loin et d'ajouter à ce déficit une somme raisonnable pour combler la perte que pourra occasionner la garantie par le Dominion d'un prix minimum de 80 cents pour le blé récolté dans l'Ouest en 1938. Il est impossible de prévoir encore à combien s'élèvera cette perte. L'expérience de 1935 et de 1936 nous a démontré comment une perte en apparence très considérable peut rapidement être comblée par la fluctuation des cours du blé, à la suite de changements réels ou prévus en ce qui concerne l'offre et la demande. Néanmoins, le bon sens exige, à mon avis, que nous tenions compte des faits actuels et des perspectives immédiates. Malheureusement, je ne saurais faire quoi que ce soit qui pût révéler aux spéculateurs en grains de l'univers la situation précise dans laquelle se trouve la Commission canadienne du blé en ce qui concerne les ventes et les stocks en main, sans risquer de nous mettre dans une très mauvaise posture. J'ai donc décidé d'inscrire dans nos livres le chiffre arbitraire de 25 millions de dollars, à titre de réserve destinée à combler les pertes que pourra entraîner l'écoulement du blé.

Le déficit global estimatif pour l'année financière 1938-1939 s'élèvera donc à \$55,666,000.

Outre les dépenses dont j'ai donné une esquisse, le Dominion a effectué au cours de l'année écoulée certains placements, que nous traitons dans les comptes publics comme éléments d'actif productifs. L'augmentation nette au chapitre des prêts et des placements productifs a été de \$23,524,000.

Au 31 mars 1939, la dette nette du Dominion était estimée à \$3,157,334,000; le passif global estimatif était de \$3,642,049,000 et l'actif productif de \$484,715,000. Les obligations et les débentures portant garantie du Dominion et en cours à la fin de la dernière année financière s'établissent à \$1,085,466,000. Au cours de l'année en revue, les obligations garanties accusent une augmentation de \$34,859,000. Il y a aussi d'autres obligations éventuelles provenant des garanties données en

vertu des lois de secours et autres mesures législatives. On en trouvera la liste complète dans le livre blanc qui sera annexé au hansard.

III

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 1939-1940

Je passerai maintenant du rôle d'historien à celui de prophète, ce qui n'est pas une tâche facile, étant donné la situation qui existe actuellement dans le monde. Il est impossible, pour l'instant, de prévoir ce que seront les conditions économiques en 1939-1940, et la situation mondiale est peut-être à la veille de subir une profonde transformation susceptible soit d'améliorer de beaucoup les choses, soit de les mettre dans un état bien différent de celui que l'on peut conjecturer en ce moment.

Toutefois, un ministre des Finances doit prendre une attitude réaliste, fondée sur les tendances qui se manifestent au moment où il établit ses pronostics. Me plaçant à ce point de vue, j'estime que, compte tenu des modifications fiscales que j'annoncerai bientôt, nos recettes globales pour l'année financière 1939-1940 atteindront la somme de 490 millions de dollars, ainsi répartie:

Recettes fiscales:

Droits de douane	\$ 78,000,000
Droits d'accise	52,500,000
Impôt sur le revenu	140,000,000
Taxe sur les ventes	126,000,000
Droits sur les manufacturiers, droits de timbre, droits à l'importation et autres taxes spéciales	27,000,000
Taxes perçues des banques et des compagnies d'assurance	1,800,000
Total des recettes fiscales..	\$425,300,000

Recettes non fiscales:

Postes	\$ 35,600,000
Intérêts sur placements	13,600,000
Autres sources	13,500,000

Total des recettes non fiscales \$ 62,700,000

Total des recettes ordinaires. \$488,000,000
Recettes et crédits spéciaux. 2,000,000

Total général des recettes.. \$490,000,000

Je conçois parfaitement que cette estimation puisse se révéler trop pessimiste.

Au chapitre des dépenses, le budget principal prévoit une dépense globale de \$457,200,000, dont \$29,400,000 constituent des déboursés pour des fins de défense, capitalisés sous le régime du fonds d'amortissement spécial. Il faut ajouter aux \$427,800,000 qui restent, une somme de \$122,300,000 qui figure au budget supplémentaire spécial déjà déposé, ce qui fait un total de \$550,100,000. Si un autre budget supplémentaire devient nécessaire pen-

dant l'année, nous avons lieu de supposer, d'après l'expérience du passé, qu'il sera contrebalancé par les économies réalisées par les ministères sur les crédits compris dans le budget principal et dans le budget supplémentaire spécial. La dépense globale estimative de \$550,100,000 comprend le déficit des chemins de fer, mais n'embrasse pas les pertes additionnelles qui pourront résulter de la vente de la récolte de blé de 1938, en sus des 25 millions de dollars déjà prévus, et elle ne comprend pas non plus les pertes qui pourront résulter de la vente de la récolte de 1939. Personne ne saurait estimer à quel chiffre s'élèveront ces pertes, ni même faire une supposition raisonnable à cet égard. Donc, sans tenir compte de toute dépense relative au blé, il y aura, entre nos recettes et nos dépenses, un écart probable de quelque 60 millions de dollars pour l'année financière courante.

Inutile de dire que je suis désappointé de prévoir un autre déficit de cette envergure. J'avais ardemment espéré que je pourrais offrir cette année à la Chambre un budget équilibré et conséquemment être en mesure de commencer à réduire la dette et les impôts. J'ai déjà exposé les raisons qui font que cette "réalisation si désirable" doit être remise à plus tard et j'ai parlé assez longuement des efforts que nous devons faire pour la rendre possible.

Que personne n'aille penser que j'ai changé d'opinion sur la nécessité de l'équilibre du budget. Je serai sans doute en butte aux critiques des partisans de deux théories absolument opposées: d'un côté celle qui veut que l'équilibre du budget soit une marotte surannée et qu'une nation puisse continuer à faire ce qui ruinerait un individu, et de l'autre côté celle qui veut que le Gouvernement doive impitoyablement réduire ses dépenses sans égard à la détresse sociale et à la déflation cumulative qui s'ensuivrait. Je compte que les Canadiens de bonne volonté, sans distinction de parti, reconnaîtront que de telles critiques constituent la rançon que doivent payer les hommes publics qui ne veulent verser dans aucun de ces extrêmes mais qui essaient de rester dans le juste milieu indiqué par le sens commun.

Durant les périodes de crise, ainsi que je l'ai déjà dit, l'augmentation des dépenses des gouvernements répond à une absolue nécessité sociale. Néanmoins aucune nation ne peut persister indéfiniment à avoir des budgets lourdement déficitaires sans engendrer tôt ou tard une crainte réelle et non pas imaginaire sur sa situation financière. Si cette crainte s'enracinait, rien, si ce n'est la mainmise graduelle de l'Etat sur toutes les entreprises privées, ne pourrait empêcher le

ralentissement de ces dernières ni la réduction de l'emploi et des revenus à laquelle la crainte et l'incertitude donneraient lieu. Il y a dix ans que le Canada n'a pas équilibré son budget. Il n'y a encore aucune raison de crainte pour la solvabilité nationale, mais ce procédé ne saurait durer indéfiniment. Les gouvernements doivent veiller sans cesse à ne pas suivre simplement la voie de la moindre résistance, qui est celle des dépenses faciles. Tous les citoyens doivent veiller à ce que les gouvernements résistent à cette tentation et veiller même, à la leur éviter. Les chefs du commerce et de la finance doivent faire tous leurs efforts pour accroître la production, l'emploi et les revenus de façon à éviter aux gouvernements la nécessité de se lancer dans des entreprises destinées à procurer du travail.

Pour ma part, je suis convaincu que si, le monde étant en paix, nous mettons tous l'épaule à la roue, nous pourrions bientôt galvaniser suffisamment notre économie pour relever le revenu national au point que les déficits budgétaires seront un cauchemar du passé, pour la nation comme pour les individus.

A la lumière de l'exposé détaillé que je viens de faire, et en tenant compte surtout du déficit global que je prévois pour la nouvelle année financière, je pense que les honorables membres conviendront qu'il serait tout à fait impossible d'effectuer d'importantes réductions d'impôts, à part le dégrèvement projeté en ce qui concerne la taxe spéciale d'accise. Vu la présente régression des affaires et la constante menace de désordre international, il nous incombe de faire face courageusement à nos obligations relativement au chômage et à la crise agricole, de même qu'aux besoins essentiels de la défense nationale. Etant convaincu que l'abandon d'une partie de notre revenu provenant des impôts ne ferait que grever l'Etat d'un plus lourd fardeau et lui occasionnerait plus tard de sérieuses difficultés, je me vois forcé, à mon grand regret, de demander au contribuable canadien de continuer encore quelque temps à supporter à peu près le même fardeau d'impôts. Le déficit prévu est, en effet, de proportions telles qu'il pourrait justifier l'accroissement, dans des conditions plus normales, des taux de l'impôt, mais je préfère augmenter le montant des perceptions, sous le régime des taux actuels, en faisant tout en mon pouvoir pour accroître le revenu national.

Voilà pourquoi je recommande un nouveau prolongement de trois ans de l'exemption de l'impôt sur le revenu accordée aux exploitants de gisements métallifères nouvellement mis en exploitation. Cette disposition, à l'effet que toute nouvelle mine, dont on commen-

cera l'exploitation avant le 1er janvier 1943, sera exemptée de l'impôt sur le revenu des compagnies pendant les trois premières années d'exploitation, aura pour résultat de favoriser toutes nouvelles recherches ou exploitations dans ce domaine, tout comme ces trois dernières années, ainsi que je l'ai démontré tout à l'heure.

A une fin semblable, je recommande à la Chambre une autre mesure, visant à étendre à toutes les industries productives le principe que l'on a appliqué avec de si beaux résultats dans l'industrie minière. Inutile de répéter l'argument que j'ai déjà fait valoir, c'est-à-dire la nécessité de multiplier les travaux de premier établissement si nous voulons résoudre le problème du chômage et ramener les affaires à leur niveau normal. J'estime qu'il est irréfutable. Le Gouvernement se propose donc d'offrir à toutes les industries des avantages qui auront pour effet de les encourager fortement à entreprendre immédiatement tout agrandissement justifiable des usines et à effectuer toute modernisation des machines et de l'outillage devenue indispensable par suite du progrès accompli depuis quelques années. Par conséquent, les firmes qui inaugureront après le 1er mai prochain des travaux de construction, d'installation, d'amélioration, de renouvellement ou d'agrandissement des usines, des machines ou de l'outillage fixe, bénéficieront d'un crédit dans l'impôt sur le revenu, égal à 10 p. 100 de toutes les dépenses encourues à ces fins, antérieurement au 30 avril 1940, soit pendant une année. Ce crédit sera réparti sur les trois prochaines années où la firme accusera un revenu imposable. Les exploitants de n'importe quelle industrie pourront en bénéficier, qu'il s'agisse d'un particulier, d'une société ou d'une corporation, sauf, évidemment, les exploitants de gisements métallifères, lesquels sont déjà exemptés pour une période de trois ans de l'impôt sur le revenu des corporations.

Je suis convaincu que cette mesure produira des résultats très désirables, pour le présent immédiat comme pour l'avenir. Elle devrait servir, pendant l'année courante, à contre-balancer les divers éléments qui, dans un si grand nombre de cas, ont empêché les particuliers d'effectuer de nouveaux placements, et par là accroître sensiblement le nombre des emplois tant dans l'industrie du gros bâtiment que dans celles des machines et de l'outillage. Elle devrait, cependant, produire d'autres résultats encore; il devrait s'en suivre une modernisation des plus complètes de toutes nos industries, ce qui leur permettrait de diminuer leurs frais, de soutenir plus efficacement la concurrence sur notre marché

de même qu'à l'étranger, et partant, d'assurer plus d'emploi à notre population pendant une assez longue période d'années.

D'autres modifications légères à la loi de l'impôt sur le revenu se produiront, dont le but sera de rendre plus clair l'objet de certaines dispositions actuelles, de mettre fin à des anomalies ou à des échappatoires.

Sous le régime de la loi de l'accise, nous nous proposons de relever, de 27c. à 60c. le gallon, la taxe imposée sur l'alcool servant à la fabrication du vinaigre. L'objet de cette proposition est de stimuler l'utilisation du cidre de pommes dans la préparation du vinaigre, afin de trouver de nouveaux débouchés aux pommes de qualité inférieure.

Dans le domaine des négociations commerciales, le résultat le plus considérable obtenu durant l'année qui vient de se terminer provenait de deux sources: la collaboration avec le Royaume-Uni à l'égard de négociations dont l'issue fut heureuse entre ce pays et les Etats-Unis, puis la revision et l'extension simultanées de notre accord de commerce avec cette dernière puissance. Les négociations à trois nécessitées par ces accords, ont été longues et difficiles. L'accueil en général si favorable, ménagé par la population des pays intéressés aux pactes qui en ont résulté, constitue en soi un hommage à l'esprit d'accommodement avec lequel ces trois puissances démocratiques ont abordé de concert une tâche manifestement ardue.

Vu la longueur du temps qu'on a consacré, au cours de la présente session, à l'examen du nouvel accord conclu avec les Etats-Unis, je n'ai pas l'intention de m'y attarder. Je ne doute pas le moins du monde qu'il doive en résulter des avantages aussi considérables que du précédent, à l'égard des deux pays. J'ai également confiance dans le succès durable de l'accord anglo-américain.

Je ne prétends nullement, monsieur l'Orateur, que notre tâche soit terminée en ce domaine; ni que les derniers accords, étant les plus importants et les plus vastes, constituent nécessairement le couronnement de l'œuvre. Au contraire, ils semblent plutôt souligner l'étendue de la besogne qu'il reste à accomplir. J'en arrive de la sorte à rappeler à la Chambre que, dernièrement, avis a été donné de l'abandon de l'accord en vigueur entre le Canada et les Antilles anglaises, non pas parce que notre pays ne veut pas de ce pacte, mais parce que le traité en existence depuis douze ans exige impérieusement des modifications. J'assure à la Chambre que, lorsque viendra le temps de discuter de la question avec les délégués des Iles, nous nous y mettrons avec la bonne volonté amicale qui caractérise depuis longtemps les relations de notre pays avec les Antilles.

Comme on pouvait le prévoir à cause des textes législatifs déjà adoptés, les changements au tarif douanier que je dois annoncer aujourd'hui ne seront ni en grand nombre ni d'une importance remarquable. Plusieurs ont pour causes les stipulations du nouvel accord conclu avec les Etats-Unis, et la Chambre les a déjà approuvés.

J'ai déposé aujourd'hui sur le Bureau des rapports de la commission du tarif à l'égard des meubles, des cigares, paillasons en fibre de coco, amidons et dextrines, fils à tissage de laine peignée, du coke, des appareils et lampes de radio, et des automobiles. Le rapport relatif à l'industrie de la radio, tout en se prononçant en faveur de l'entrée en franchise de certaines pièces, examine le rapport de la loi des brevets avec l'objet de l'enquête. Dans cet ordre d'idées, la Commission déclare que "les manufacturiers de lampes de radio au Canada ont bénéficié entièrement de la protection que leur accordent les dispositions de la loi des brevets" et formule l'avis que les prix de vente des lampes de radio au Canada à toutes les catégories d'acheteurs ne devraient pas excéder ceux de la liste des prix reconnue aux Etats-Unis, plus tous les frais d'importation. A cette fin, la Commission suggère que la diminution de droits que l'on propose sur les pièces, à moins "qu'elle ne se traduise immédiatement" dans la liste de prix de vente des lampes de radio au Canada, soit révoquée. En consacrant plus ample étude à d'autres aspects de ce rapport que ceux ayant trait strictement aux taux des droits douaniers, le Gouvernement devra tenir compte du rapport qu'ils ont avec les dispositions de la loi des brevets touchant les abus auxquels donnent lieu les droits exclusifs en vertu des brevets accordés.

Je désire parler, monsieur l'Orateur, d'un autre rapport de la Commission du tarif, qui a été déposé sur le bureau aujourd'hui; c'est celui qui découle de l'enquête concernant les huiles végétales. Ainsi que la Chambre le sait fort bien par suite des fréquentes discussions qui ont été soulevées au cours des trois dernières sessions, cette enquête a été tenue par la Commission à la suite d'une demande de la part du Conseil national de l'industrie laitière du Canada réclamant l'imposition de droits spécifiques sur les importations d'huiles végétales. Vu que la question était excessivement compliquée et d'ordre technique, j'ai cru qu'il y avait lieu de charger la Commission de faire une enquête à cet égard. L'enquête, commencée à l'automne de 1936, est maintenant terminée et elle a eu pour résultat le rapport volumineux que j'ai déposé sur le bureau. J'esquisserai très brièvement les grandes lignes des recommandations faites par la Commission: premièrement, il s'agit de remanier et de reclasser les numéros concernant

le gras d'animal, les huiles et les graisses, de même que les numéros qui visent les huiles végétales; elle propose d'apporter certains changements aux taux des droits. En second lieu, la commission recommande l'imposition d'une taxe d'accise de 3c. la livre sur la teneur en huile végétale des shortening végétaux et des composés de saindoux, et de 2c. la livre sur la teneur en huile végétale des savons de toutes sortes, cette taxe d'accise devant s'appliquer dans tous les cas tant aux produits domestiques qu'aux produits importés.

J'ai reçu ce rapport juste à temps pour qu'il fût déposé en même temps que le prononcé de l'exposé budgétaire. Il y a une semaine, toutefois, la commission m'a mis au courant de la nature de ses recommandations et le Gouvernement les a immédiatement mises sérieusement à l'étude. Vu que ces recommandations touchant le remaniement des droits douaniers et l'imposition d'une taxe d'accise sont de telle nature qu'il nous faut consulter le Gouvernement du Royaume-Uni, — à cause des engagements que nous avons pris sous le régime des accords commerciaux et qui s'appliquent à ces produits depuis la Conférence d'Ottawa de 1932,—le gouvernement canadien a décidé de référer la question sans délai au gouvernement du Royaume-Uni. Nous l'avons fait la semaine dernière, aussi rapidement que nous l'a permis la transmission par dépêches chiffrées des passages essentiels du rapport et nous avons laissé entendre au gouvernement britannique que nous apprécierions grandement une réponse au plus tôt. Puis-je ajouter, monsieur l'Orateur, que si la réponse du Gouvernement britannique relevait le Canada des obligations qu'il a contractées du fait de ces accords impériaux, et dussions-nous recevoir cette réponse avant que l'on n'ait terminé l'examen de la mesure en comité général, il y aura possibilité de présenter les résolutions nécessaires.

La mention des rapports de la Commission du tarif soumis au Parlement aujourd'hui nous fournit l'occasion, monsieur l'Orateur, de rendre hommage à celui qui y a contribué plus que tout autre, peut-être, mais qui n'est plus à la place qu'il avait l'habitude d'occuper le jour de l'exposé budgétaire. Je parle de feu l'honorable George H. Sedgewick, dont la mort soudaine a frappé douloureusement tous les membres de cette Chambre. D'une haute intelligence, laborieux, essentiellement intègre et possédant une grande largeur de vues, M. Sedgewick était admirablement doué pour sa haute position. Je crois, comme tous, que sa mort est une grande perte pour le service public du pays.

Les résolutions qui seront proposées aujourd'hui en incluent une qui prévoit l'aboli-

tion de la taxe spéciale d'accise de 3 p. 100 sur toutes les importations au Canada en vertu de tout tarif plus favorable que le tarif général. L'obligation directe, en vertu de l'accord entre le Canada et les Etats-Unis, était, comme se le rappellent les honorables députés, d'abolir la taxe sur les marchandises énumérées dans la Liste I de l'accord. Toute nouvelle élimination de cette taxe n'est pas une affaire de négociation avec un autre pays, mais concerne uniquement la politique intérieure du Canada. Par conséquent, la décision prise au sujet des numéros visés par l'accord est le résultat d'une pleine reconnaissance des grandes questions en jeu, et je suis sûr que la proposition que je fais aujourd'hui, et qui comporte une réduction de taxation d'environ 14 millions de dollars, aura l'approbation de toutes les classes de la population, qu'il s'agisse des manufacturiers, des importateurs ou des consommateurs. A cet égard, je mentionnerai le fait que, comme presque tout le caoutchouc brut et le fer-blanc, sous leurs formes primitives, importés au Canada, viennent de l'Empire et nous arrivent en grande partie par les voies de l'Empire et des ports canadiens, le Gouvernement a décidé d'imposer un droit de 5 p. 100 *ad valorem* sur ces marchandises lorsqu'elles sont importées en vertu des tarifs intermédiaire ou général.

En terminant, je désire dire, monsieur l'Orateur, qu'à maintes reprises l'an dernier, j'ai été impressionné du cas remarquable que les visiteurs étrangers font du Canada comme pays spécialement favorisé. Selon eux, nous devons nous louer de notre situation géographique, de nos puissants et bienveillants voisins, de nos institutions politiques, économiques et sociales, du jugement et de l'esprit d'initiative de nos compatriotes, de nos ressources riches et variées permettant des placements rémunérateurs. Plusieurs parmi eux ont été scandalisés au spectacle des constantes récriminations et critiques destructives, ainsi que de la tendance de certains des Canadiens à ne pas voir les avantages que nous possédons en plus de ceux de la plupart des autres pays, et à amoindrir ce que nous avons fait dans le passé et ce que l'avenir nous réserve.

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, n'est-il pas temps pour nous, Canadiens, de nous juger nous-mêmes comme les autres nous jugent, d'adopter une attitude constructive plutôt que négative, de nous concentrer avec courage et vigueur sur un effort uni dans le but de résoudre nos propres problèmes et de poursuivre le travail d'éducation d'un pays meilleur et plus grand? Si seulement nous pouvions, comme nation, faire preuve d'un esprit de corps plus pronon-

cé, si seulement nous pouvions ressusciter cet esprit de coopération, d'aide mutuelle et d'entreprise, d'ordre pratique que possédaient les Pères de la confédération, nous n'aurions rien à craindre pour l'avenir. Quant à moi, je n'ai jamais cessé de croire que les Canadiens relèveront le défi et sauront triompher.

RÉSOLUTIONS

Monsieur l'Orateur, je donne avis que, lorsque la Chambre siégera en comité des voies et moyens, je proposerai l'adoption des résolutions suivantes:

LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:

1. Qu'un contribuable (autre qu'une compagnie recevant des revenus d'une mine métallifère soumise aux dispositions de l'article 89 de la loi) peut déduire de l'impôt qu'autrement il aurait à acquitter en vertu de la loi, des sommes n'excédant pas dans l'ensemble 10 p. 100 des dépenses en immobilisations réellement effectuées et acquittées, durant la période allant du 1er mai 1939 au 30 avril 1940, à l'égard de la construction, l'installation, l'amélioration, le remplacement ou l'agrandissement d'usines, de machines ou de matériel fixe, durant la même période, en retranchant, dans chacun des trois premiers exercices financiers du contribuable après le 30 avril 1940, où le contribuable jouira d'un revenu imposable, une somme n'excédant pas un tiers du montant global des déductions autorisées.

2. Que toute mine métallifère arrivant à l'état de production après le 31 décembre 1939 et avant le 1er janvier 1943 soit exonérée de l'impôt sur le revenu pour les trois premières périodes fiscales qui suivent l'arrivée à l'état de production.

3. Que les dividendes versés par une mine métallifère à une compagnie canadienne durant la période où la mine métallifère est exonérée de l'impôt en vertu de l'article 89 de la loi soient exonérés à l'égard de ladite compagnie canadienne.

4. Que la taxe imposée à la source sur les paiements effectués par des débiteurs canadiens à des non-résidents à l'égard des films, protégés ou non par droit d'auteur soit portée à 5 p. 100 du montant global desdits paiements.

5. Que les appointements, gratifications, cachets d'administrateurs, ou autres rémunérations similaires, dépassant \$14,000, versés par une compagnie canadienne à un non-résident, ne soient pas admis à titre de frais de ladite compagnie canadienne.

6. Que les frais généraux de compagnies soient répartis au prorata entre leur revenu imposable et leur revenu non imposable.

7. Que toute succession ou fiducie imposable en vertu de la loi ne bénéficie pas de l'exonération personnelle de \$1,000.

8. Que les dividendes versés par une corporation personnelle à même les gains au compte de capital, après que la totalité du revenu de ladite corporation a été imposée et reçue par ses actionnaires, soient exonérés de l'impôt.